

OFFRE DE MARCHE

Support au montage de proposition
Aerospace Valley
en réponse à un appel à projet
HORIZON EUROPE

Réf: 24-ADMIN-CS-027

30/01/2024

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTEXTE	3
2.1 PARTICIPATION D'AV DANS LES PROJETS EUROPEENS	3
2.2 APPEL A PROPOSITION CIBLE	4
3. OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES DE LA CONSULTATION	5
4. METHODOLOGIE	6
5. CONDITIONS REQUISES	6
6. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT, DUREE ET LIVRABLES	7
7. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES	7
8. COUT	7
9. CONDITIONS DE PAIEMENT	8
10. FORMULATION DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHE	8
11. SOUMISSION DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHE	8
12. STRUCTURE DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHE	9
12.1 SECTION 1 – PROPOSITION ADMINISTRATIVE	9
12.2 SECTION 2 – PROPOSITION TECHNIQUE	9
12.3 SECTION 3 – PROPOSITION FINANCIERE	9
13. EVALUATION ET SELECTION	10
14. ANNEXE I – APPEL A PROJETS SELECTIONNE	11
15. ANNEXE II - CONFIDENTIALITE	12

1. Introduction

Le pôle Aerospace Valley (AV) lance cette offre de marché pour le soutien au montage d'une proposition européenne qu'il a l'intention de coordonner, en réponse à un appel à projets Horizon Europe.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTEXTE

2.1 Participation d'AV dans les projets européens

Créé en juillet 2005, Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité mondial de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l'Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine.

Avec ses cinq écosystèmes d'excellence - Systèmes Embarqués et Communicants ; Structures, Matériaux et Procédés ; Propulsion et Energie embarquée ; Economie des Données et Intelligence Artificielle ; Solutions pour l'Usine du futur - Aerospace Valley est le moteur d'une communauté solidaire, compétitive et attractive visant à favoriser l'innovation au service de la croissance.

Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&T (dont 619 ont été financés à ce jour), Aerospace Valley a pour mission d'animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de 825 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique), dont 562 PME.

Depuis sa création, Aerospace Valley a développé une stratégie européenne et participe activement à la politique des clusters mise en place par la Commission Européenne. Outre de nombreux accords de collaboration bilatéraux établis avec des clusters internationaux, Aerospace Valley est membre du réseau EACP (European Aerospace Clusters Partnerships). Le pôle participe également au Conseil Européen des Drones Civils et, concernant les activités de Défense, Aerospace Valley appartient au réseau ENDR (European Defense Network Regions) mis en place par la DG DEFIS.

Aerospace Valley participe également au réseau national mis en place par les ministères français pour accompagner les acteurs à la RDI Européenne. Le pôle a été Point de Contact National PME, Transports et Espace sur toute la durée du programme Horizon 2020 et a participé à plusieurs Groupes de Travail Nationaux (GTN) organisés par les ministères français sur ces thématiques. Depuis le 1^{er} mai 2021, Aerospace Valley a rejoint la nouvelle organisation des PCN Français pour le programme Horizon Europe : Thilo SCHOENFELD sera PCN Transport et Fabienne DAVERAN PCN Espace.

L'ambition européenne du Pôle répond à une volonté d'être connu et reconnu sur une échelle européenne mais constitue également une précieuse opportunité pour d'aider les adhérents à trouver des partenaires européens, notamment pour la mise en œuvre des projets d'innovation collaboratifs financés par la Commission Européenne.

Outre le soutien aux projets européens des adhérents, l'Association Aerospace Valley participe également de manière très active aux projets européens et a été lauréate de 73 projets européens financés par la Commission Européenne dont 23 en tant que coordinateur. Ces projets sont pour la plupart des actions de coordination et de support et répondent aux appels du Programme Cadre de Recherche et d'Innovation de la Commission Européenne (7^{ème} PCRD et Horizon 2020). Aerospace Valley a également participé à de nombreux projets du programme COSME (et, au préalable, du programme CIP) dédié au développement des entreprises, notamment sur l'axe Clusters Go International, pour aider à l'internationalisation des PME. Le pôle a par ailleurs mené des projets de type coopération territoriale, en réponses aux appels Interreg Sudoe et Interreg Poctefa.

Aerospace Valley entend bien poursuivre sa participation à la nouvelle programmation européenne 2021-2027 de manière active et a déjà sélectionné plusieurs appels à projets retenant son intérêt pour l'année 2021.

Aerospace Valley possède de solides compétences en matière de montage de projets européens et la grande majorité des projets européens qu'Aerospace Valley a coordonnés ont été montés sur compétence interne, sans recours à des prestataires extérieurs. Cependant, dans une optique d'optimisation de ses ressources internes, Aerospace Valley est amené à faire appel à des compétences externes sur certaines candidatures.

2.2 Appel à proposition ciblé

Le Pôle Aerospace Valley a analysé le le Cluster 4 d'Horizon Europe et y a identifié la CSA [HORIZON-EIE-2024-CONNECT-01-02 – Startup Europe](#) comme sujet d'intérêt majeur pour une coordination de projet.

En effet, cette CSA a trois objectifs principaux :

- Proposer un programme d'accélération pour les startups dites « deep-tech » et leur proposer un accès facilité au marché,
- Soutenir la mise en relation les startups avec des investisseurs et acheteurs potentiels,
- Promouvoir les réseaux existants et permettre aux startups accompagner de profiter de leurs rayonnements.

Aerospace Valley, dans le cadre de l'Ere V des Pôles de Compétitivité s'est doté de moyens humains pour soutenir les entreprises des secteurs Aéronautique, Espace et Drone dans leurs stratégies de digitalisation et de levées de fonds publics comme privés. L'appel cité correspond à la Stratégie d'Aerospace Valley, le développement d'un projet permettrait d'atteindre ses objectifs.

Toutefois, Aerospace Valley se réserve le droit d'abandonner ce montage d'ici la désignation du lauréat de cette offre de marché.

3. Objectifs généraux et spécifiques de la consultation

AV a l'intention de participer à l'appel précité et monter une proposition pour y répondre en qualité de coordinateur. Pour élaborer cette proposition, Aerospace Valley souhaite s'adjoindre les services d'un consultant spécialisé pour l'aider dans ce montage.

Aerospace Valley gardera à sa charge certaines tâches du montage et mettra en interface du consultant sélectionné un chef de projet de l'équipe interne du pôle pour un travail en binôme sur ce montage. A noter que le chef de projet pressenti à ce jour pour cette fonction est très expérimenté en montage de projet européen.

Les tâches du montage qu'Aerospace Valley gardera à sa charge sont les suivantes :

- Recherche et choix des partenaires européens pour former le consortium de la proposition.
- Collecte des informations requises des partenaires pour intégrer dans la proposition (par exemple dans le paragraphe « 3.2 Capacity of participants and consortium as a whole » ou encore les contributions de chaque leader de tache au programme de travail).
- Elaboration du budget
- Préparation de la partie administrative et soumission électronique de la proposition

Les tâches du montage qu'Aerospace Valley souhaite confier au sous-traitant et qui font l'objet de cette offre de marché sont les suivantes :

- Rédaction de la proposition (partie B Technical Description - sections Excellence, Impact, Implementation), en conformité avec le modèle de proposition imposée par la Commission Européenne pour cette CSA.
- Cette rédaction comprendra également la fourniture des tableaux et graphiques requis par le modèle de proposition comme par exemple : le Gantt Chart du projet, les tableaux des Deliverables et Milestones. Des graphiques ou illustrations devront également être fournis par le sous-traitant à la demande d'Aerospace Valley si besoin.

La construction de la proposition sur les aspects objectifs, méthodologie, work plan, livrables et jalons fera l'objet d'une collaboration étroite entre le chef de projet AV et le sous-traitant qui se nourrira des éléments établis par le consortium pour procéder à la rédaction de la proposition. AV sera pilote sur ces

aspects et fournira les éléments requis pour la rédaction au consultant mais pourra s'appuyer, si besoin, sur l'expertise et la compétence de ce dernier pour l'élaboration des éléments.

4. Méthodologie

Le montage de chaque proposition précitée démarrera dès la signature du contrat de sous-traitance, sans délai, jusqu'à la date limite de clôture de l'appel. Le sous-traitant sélectionné sera mis en relation avec le chef de projet AV désigné pour établir la méthodologie de montage. Celle-ci sera laissée à la discrétion du chef de projet et pourra prendre en compte la méthodologie proposée par le sous-traitant, le cas échéant. Cette méthodologie devra obligatoirement s'appuyer sur les éléments suivants :

- Mise en place de réunions d'avancement de montage régulières entre AV et le sous-traitant (minimum une réunion par semaine).
- Création d'un espace de partage de données. Aerospace Valley pourra mettre à disposition du sous-traitant un espace Nextcloud pour partager les documents liés à la préparation de la proposition.
- Echanges réguliers, par email ou téléphone, entre AV et le sous-traitant, tout au long de la préparation de la proposition.
- Si des réunions de préparation sont organisées entre AV et les partenaires européens choisis pour participer au consortium, le sous-traitant en charge du montage y sera également convié.

5. Conditions requises

Le sous-traitant sélectionné devra avoir une expérience solide en montage de projets européens Horizon 2020 / Horizon Europe et pouvoir attester de projets montés lauréats de ces programmes. Une ou plusieurs expériences réussies en montage de projet de type CSA sur Horizon Europe sera considéré comme un plus.

Comme indiqué ci-dessus, AV désignera un chef de projet qui travaillera en binôme avec le sous-traitant, facilitera l'accès aux informations, suivra les travaux et validera les résultats des prestations du sous-traitant.

Le sous-traitant devra veiller au bon déroulement des activités, à l'établissement de rapports réguliers et désigner à cet effet une personne chargée d'assurer un contact permanent et régulier avec AV. Il est attendu que cette personne soit un consultant senior, avec une solide expérience en montage de projets européens.

6. Date d'entrée en vigueur du contrat, durée et livrables

Il est prévu que le contrat établi entre en vigueur au plus tard le **29 Février 2024**. L'exécution des tâches ne doit pas commencer avant la signature du contrat ou avant la date spécifique spécifiée dans le contrat.

Le contrat signé se terminera à la date limite de clôture de l'appel, soit le **25 Avril 2024**.

Des modifications peuvent être apportées au contrat uniquement dans des cas exceptionnels où la modification est considérée par AV comme nécessaire pour l'achèvement du projet et suivant les dispositions du projet de contrat.

Livrables :

- Le livrable majeur sera la partie technique de la proposition finalisée, prête à être soumise sur le Portail de la Commission Européenne par Aerospace Valley, minimum 48H avant la clôture de l'appel (soit le **23 Avril 2024**). Les **24 et 25 Avril 2024** seront dédiés aux échanges et aux dernières améliorations à apporter à la proposition.
- Il sera demandé au sous-traitant de fournir des versions intermédiaires de la Part B de de la proposition, à savoir :
 - Une version complétée à 50% pour le **31 Mars 2024**
 - Une version complétée à 70% pour le **18 Avril 2024**
 - Une version complétée à 100% pour le **23 Avril 2024**

7. Confidentialité et protection des données

La confidentialité est requise pour toutes les personnes travaillant ou collaborant directement ou indirectement à l'exécution des tâches découlant du présent appel d'offres, car elles pourraient entrer en contact avec des informations confidentielles au cours de leur travail. Toute violation de la confidentialité sera traitée comme une faute professionnelle et pourra entraîner la résiliation du contrat comme indiqué à l'annexe II. AV se réserve le droit d'engager toute procédure judiciaire pour violation de la confidentialité nécessaire.

Les exigences spécifiques relatives aux données personnelles et à leur protection sont définies dans le contrat. Le contractant est tenu de veiller à ce que toutes les données auxquelles lui-même ou son personnel ont accès au cours de l'exécution du contrat soient traitées de manière confidentielle et conformément au règlement CE N° 45/2001. Le contractant est également responsable de l'application de cette obligation à l'égard de ses sous-traitants directs ou indirects.

8. Coût

Le coût alloué pour cette prestation est d'environ 10 000 euros HT.

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leurs offres et Aerospace Valley ne sera tenu à aucune indemnisation en cas de rejet d'une offre ou s'il décide de ne retenir aucune offre.

9. Conditions de paiement

La prestation donnera lieu à deux facturations et un échéancier de paiement sera défini pour le contrat.

10. Formulation des réponses à l'offre de marché

- Toutes les réponses doivent être signées par une personne autorisée ou par le représentant légal du soumissionnaire.
- Les réponses doivent être claires et concises, avec une numérotation continue des pages, et assemblées de manière cohérente (par exemple, reliées ou agrafées, etc.). Étant donné que les soumissionnaires seront jugés sur le contenu de leurs réponses écrites, celles-ci doivent montrer clairement qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges.
- Les réponses doivent être remises conformément aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges, et avant la date et l'heure limite de candidature.
- Les réponses doivent comprendre les informations suivantes :
 - o Toutes les informations et documents dûment remplis et signés, afin d'évaluer les différents critères.
 - o Une description claire et détaillée de l'organisation et de son expérience en montage projets européens (faisant apparaître clairement le nombre de projets Horizon2020/Horizon Europe gagnés).
 - o Le soumissionnaire pourra proposer une méthodologie de montage.
 - o Les soumissionnaires fourniront une description pratique et détaillée des ressources mises à disposition pour atteindre les objectifs et les résultats attendus (voir Chapitre 5 Conditions Requises du présent cahier des charges)

11. Soumission des réponses à l'offre de marché

Les réponses doivent être soumises à l'adresse carballo@aerospace-valley.com sous format électronique (PDF ou compatible) **le 22 Février 2023 18H au plus tard.**

Les soumissionnaires doivent respecter précisément les indications de l'appel d'offres, afin d'assurer la recevabilité de leurs réponses. Une remise tardive, au-delà de la date limite de réponse entraînera la non-recevabilité de la réponse.

12. Structure des réponses à l'offre de marché

Les offres doivent contenir les sections suivantes :

- Section 1 : Proposition administrative et présentation du soumissionnaire ;
- Section 2 : Proposition technique, répondant aux spécifications de l'appel ;
- Section 3 : Proposition financière.

12.1 Section 1 – Proposition administrative

Cette section doit fournir les informations suivantes :

- Identification du soumissionnaire : présenter le nom du soumissionnaire et le nom de la personne de contact unique en relation avec cet appel d'offres.
- Fourniture des attestations de régularité sociale et fiscale
- Fourniture d'un extrait KBIS de moins de 1 an ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- Fourniture d'une attestation de vigilance à remettre à la date de signature du contrat puis à renouveler tous les six mois
- Si le soumissionnaire est une personne physique, il doit fournir une copie de sa carte d'identité ou de son passeport et la preuve qu'il est couvert par le régime de sécurité sociale en tant que travailleur indépendant.

12.2 Section 2 – Proposition technique

La proposition technique doit couvrir tous les aspects requis dans le cahier des charges de l'offre de marché. Les propositions qui s'écartent des exigences ou qui ne couvrent pas toutes les exigences peuvent être exclues en raison de leur non-conformité aux spécifications de l'offre de marché et ne seront pas évaluées.

12.3 Section 3 – Proposition financière

Le prix de l'offre doit être indiqué en Euros. Les prix doivent être indiqués en franchise de tous droits, taxes et autres charges, y compris la TVA, le montant de la TVA pouvant être indiqué séparément.

Le prix proposé doit être un montant fixe. Ce prix doit inclure toutes les charges (honoraires, réunions, frais administratifs, frais généraux, frais de déplacement et de séjour, matériaux, équipements). Aucune demande de remboursement supplémentaire concernant les frais susmentionnés ne sera acceptée.

La proposition financière doit être faite en conformité avec l'offre de prix du marché stipulé dans le Chapitre 8 « Coûts » du présent cahier des charges.

13. EVALUATION ET SELECTION

L'évaluation des réponses reçues sera basée sur les informations fournies dans l'offre de marché soumise et s'opèrera de la façon suivante :

- Un comité d'évaluation sera constitué au sein d'Aerospace Valley et se réunira entre le **23 et le 27 Février 2024** pour examiner les propositions reçues afin d'arrêter le choix du prestataire.
- Les résultats de cette évaluation seront communiqués aux soumissionnaires à compter du **27 Février 2024**.
- Le contrat de sous-traitance sera établi pour un démarrage des activités le **29 Février 2024** au plus tard.
- Aerospace Valley se réserve le droit de mettre un terme à la poursuite de la mission si le déroulement des travaux ou les éléments des points de restitution intermédiaires ne répondent pas aux objectifs préalablement fixés et rappelés dans les documents contractuels.

14. ANNEXE I – APPEL A PROJETS SELECTIONNE

Extrait de l'appel publié sur la plateforme européenne « Funding and Tenders » - [L'appel complet est consultable ici](#).

ExpectedOutcome:

Project results are expected to contribute to the following expected outcomes:

- Increasing the market footprint of European start-ups in strategic digital technologies and deep tech^[1] innovation, notably Artificial Intelligence, Advanced Computing, Cybersecurity, Next Generation Internet, Blockchain, Internet of Things, Metaverse, Energy, Greentech, AgriTech, and Fintech;
- Better connection of start-ups, including European Institute of Innovation and Technology (EIT) and European Innovation Council (EIC)-supported start-ups and Seal of Excellence holders, to relevant local and/or European ecosystems, communities, and potential new markets;
- A scaling up of capabilities in matching technology solutions developed by highly innovative European Union (EU)-funded digital and deep tech start-ups with investment and growth opportunities in collaboration with other initiatives such as: the EIC, the EIT and the Knowledge and Innovation Communities (KICs), InvestEU, the Digital Europe Programme, Women TechEU, public and private buyers, or investors and corporate innovation ventures, and start-up villages^[2].

In pursuit of the above outcomes the projects are expected to prioritise:

- Start-ups that have either already achieved market-product fit or have raised at least a round of financing (seed or later); and
- Start-ups established in 'moderate' or 'emerging' innovator countries and/or regions; or
- Women-led start-ups^[3].

Scope:

Target group(s): Start-up ecosystem builders, business angel organisations, venture capital entities, accelerators, incubators, start-up associations, clusters.

This action will connect local digital and deep tech start-up ecosystems and support cross-border acceleration activities for start-ups that demonstrate traction (i.e. market-product fit or at least a seed round raised). Among the start-up ecosystems to be connected, specific attention will be given to the inclusion of ecosystems in 'moderate' or 'emerging' innovator countries and/or regions.

While cross-border acceleration activities are open to all European start-ups demonstrating traction, the action will also target scale-ups identified in Horizon Europe (e.g. through the EIC (including the EIC Scaleup 100 action) and EIT-supported companies) and the Digital Europe Programme (e.g. from European Digital Innovation Hubs), and the use of Innovation Radar intelligence^[4] and other relevant

data sets^[5]. Targeting of start-ups funded by national programmes, particularly those part of “Plug-in” certified programmes (see [EIC Work Programme 2022](#) Annex 5) should also be considered.

In terms of outreach and amplification, actions should be publicised where relevant in the EIC Community^[6] and should actively engage with activities and events of the Europe Startup Nations Alliance^[7]. Special attention will be given to support European digital and deep tech start-ups and scale-ups in accessing innovation procurement opportunities (public or corporate procurers).

The action may be implemented through financial support to third parties or directly by the consortium partners to allow start-ups to best benefit from the services described above. For consortia opting for the financial support to third parties scheme, the monitoring of the support to third parties provided for each action, as well as the management of the financial support to third parties, will be ensured by the coordinator.

The applicants should put in place proper communication and publicity of the actions engaged.

[1] Deep tech innovation aims to provide concrete solutions to our societal problems by finding its source in a deep interaction with the most recent scientific and technological advances and by seeking to produce a profound impact in the targeted application areas.

[2] More information under ["Start-up villages: a commitment to a long-term vision for rural areas."](#)

[3] Start-ups founded, or co-founded by women, holding a top management position (chief executive officer (CEO), chief technology officer (CTO), or chief scientific officer (CSO) or equivalent).

[4] [The EU Innovation Radar Platform](#) (Actions can also have Application Programming Interface (API) access to the Innovation Radar data sets).

[5] Including the work of the Joint Research Centre in the areas of innovative start-ups and scale-ups with high growth potential.

[6] More information under ["The EIC Community."](#)

[7] More information under ["New European Alliance to accelerate startups growth."](#)

15. ANNEXE II - CONFIDENTIALITE

- I. Le pouvoir adjudicateur, AEROSPACE VALLEY et le contractant traitent de manière confidentielle toute information et tout document, sous quelque forme que ce soit, divulgués par écrit ou oralement en relation avec l'exécution du contrat et identifiés par écrit comme confidentiels.

Le contractant doit

- a. Ne pas utiliser les informations et documents confidentiels à d'autres fins que l'exécution de ses obligations au titre du contrat sans l'accord écrit préalable de l'autorité contractante ;

- b. Assurer la protection de ces informations et documents confidentiels avec le même niveau de protection qu'il utilise pour protéger ses propres informations confidentielles, mais en aucun cas moins que le soin raisonnable ;
 - c. Ne pas divulguer directement ou indirectement les informations et documents confidentiels à des tiers sans l'accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur.
- II. L'obligation de confidentialité énoncée à l'article 1er lie le pouvoir adjudicateur et le contractant pendant l'exécution du marché et pendant 3 ans à compter de la date du paiement du solde sauf si :
- a. La partie divulgatrice accepte de libérer l'autre partie de l'obligation de confidentialité plus tôt ;
 - b. L'information confidentielle devient publique par d'autres moyens que la violation de l'obligation de confidentialité, par une divulgation par la partie liée par cette obligation ;
 - c. La divulgation de l'information confidentielle est exigée par la loi.
- III. Le contractant obtient de toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom, ainsi que des tiers participant à l'exécution du contrat, l'engagement qu'ils respecteront l'obligation de confidentialité énoncée à l'article I.